HK/HO

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2016-<u>092</u>/PRES/PM/MCIA portant prorogation du mandat de l'assemblée générale de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

W8AXF N-00069

VU la Constitution;

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n°2007-304/PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2007 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso;

VU le décret n°2009-841/PRES/PM/MCPEA portant modification du décret n°2007-304/PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2007 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso;

VU le décret n°2009-841/PRES/PM/MCPEA du 18 décembre 2009 portant statut de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso ;

VU le décret n° 2014-702/PRES/PM/MICA du 04 août 2014 portant adoption de la Stratégie nationale de développement de l'artisanat au Burkina Faso (SNDA-BF) et son Plan d'Action Opérationnel 2015-2017;

VU le décret n°2015-972/PRES-TRANS/PM/MICA du 10 août 2015 portant modification du décret n°2009-842/PRES/PM/MCPEA du 18 décembre 2009 portant statuts de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF);

VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;

Sur rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 février 2016 ;

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>:

Le mandat de l'assemblée générale de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) est prorogé pour compter du 05 avril 2016 jusqu'à la date du 05 Mai 2016.

ARTICLE 2:

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 mars 2016

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Stéphane Wenceslas SANOU